

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

33 – 27 mai 2021

33. Conventions d'objectifs et de financement de prestations de services avec la CAF : prestation de service accueil de loisirs « extrascolaire » et « périscolaire »

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu le code d'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018,

Considérant que les précédentes conventions d'objectifs et de financements avec la CAF pour la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « extrascolaire » et pour la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « périscolaire » sont arrivées à terme au 31 décembre 2020.

Considérant que les signatures des conventions pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 permettront le soutien financier de la CAF du Tarn et Garonne pour les structures d'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de la commune de Moissac, à savoir :

Structures extrascolaires :

- ALSH maternel du Sarlac
- ALSH élémentaire du Sarlac

Structures périscolaires :

- ALAE élémentaire Louis Gardes
- ALAE élémentaire Firmin Bouisset
- ALAE élémentaire de Mathaly
- ALAE élémentaire de Montebello
- ALAE élémentaire de Pierre Chabrié
- ALAE élémentaire du Sarlac
- ALSH mercredi du Sarlac

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet lesdites conventions à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire, périscolaire, telle que proposée par la CAF.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les deux conventions d'objectifs et de financement à intervenir entre la commune de Moissac et la CAF du Tarn et Garonne.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ